

Le député du Yukon a mis en cause notre réputation et notre conduite en tant que députés et je vous prie, monsieur l'Orateur de lui demander et, en fait, de lui enjoindre de se rétracter.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'aurais quelque chose à dire au sujet de la question de privilège soulevée par le député de Notre-Dame-de-Grâce. Ma citation était extraite d'une publication de son chef.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence est parfaitement au courant de la citation de Beauchesne que nous a lue le député. Nous devons dire pourtant que même si la présidence a pu difficilement suivre les remarques du député du Yukon, à cause de tout le bruit qu'on a fait à la Chambre cet après-midi, il ne lui semble pas que par ses remarques le député soit allé jusqu'à critiquer la Chambre ou l'un quelconque des députés. Il est très difficile pour la présidence d'évaluer la gravité des insinuations et des accusations qui peuvent être portées de chaque côté. A moins que le député de Notre-Dame-de-Grâce ne veuille porter une accusation précise à la suite des remarques du député du Yukon, la présidence ne voit pas comment elle pourrait demander à celui-ci de retirer ses paroles quelles qu'elles soient.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, à ce sujet je voudrais souligner que...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence a rendu sa décision et le député de Peace River ne peut ajouter à ce qui a été dit à moins de vouloir soulever une autre question.

M. Baldwin: Je voulais simplement approuver les paroles du député d'Edmonton-Centre (M. Paproski).

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, comme je le déclarais, que reste-t-il alors pour protéger la suprématie du Parlement contre ce despotisme d'un seul homme? Le rôle de l'opposition a été considérablement amoindri par de multiples changements apportés au Règlement, ce qui a été fait de façon préméditée par le chef du gouvernement assoiffé de pouvoir. C'est là la réforme du Parlement qu'il nous avait promise. Il n'a plus à s'inquiéter de voir le Parlement s'opposer à sa domination. Et le plus étonnant dans cette tentative d'émasculature de l'autorité parlementaire c'est le fait qu'il l'a accomplie en donnant l'impression de pratiquer une démocratie de participation.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé. Je signale que la présidence a accordé quatre minutes supplémentaires au député. A moins d'obtenir le consentement unanime, il ne peut continuer.

• (5.10 p.m.)

Des voix: Continuez.

Une voix: C'est assez.

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur,...

M. Paproski: Nous allons maintenant apprendre la vérité d'un ignorant. Nous sommes heureux de le revoir à la Chambre.

M. Osler: Je me réjouis de voir que le député est revenu à la Chambre et qu'il constate que j'y suis.

[M. Allmand.]

M. Peters: Je ne suis pas sûr de me réjouir de ces deux présences.

M. Osler: Si je peux prendre la parole, monsieur l'Orateur, je ne serai pas long parce que je crois que la question est très simple et qu'il n'y a pas beaucoup à dire à ce sujet. Si je comprends bien, ce ne sont pas des mots, mais des actes qu'il faut à notre pays.

Une voix: Garnissez les barricades.

M. Osler: Voilà ce que certaines gens disent toujours, «garnissez les barricades», puis ils se retournent pour parler de l'inviolabilité du Parlement.

Une voix: Attendez qu'on vous attrape à Winnipeg.

M. Osler: J'ai une simple déclaration à faire et je dirai tout bonnement qu'à mon avis, le gouvernement a présenté une mesure très sensée, le bill C-244, qui franchit les étapes normales de l'adoption à la Chambre.

M. Paproski: La Commission du blé est-elle dans votre circonscription?

M. Osler: Mêlez-vous de vos affaires.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Le théâtre du crime est dans votre circonscription.

M. Osler: Je pensais que les députés aimaient le débat et les joutes oratoires du Parlement qui est l'autorité suprême, mais aussitôt que quelqu'un riposte avec un tant soit peu d'énergie, on le fait taire. C'est décevant. Je croyais que le Parlement était suprême et le lieu où le peuple peut se faire entendre.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis désolé d'avoir rétorqué que la Commission canadienne du blé se trouvait dans la circonscription de mon collègue, car elle se trouve dans celle de Winnipeg-Nord-Centre.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Je dois décider de cette interruption qui n'a rien à voir avec le Règlement. Si le député veut soulever la question de privilège, il peut avoir la parole maintenant.

M. Osler: C'était une piètre leçon de géographie, la plupart de ceux qui viennent de l'Ouest savent où se trouve la Commission canadienne du blé; ils n'ont pas besoin qu'on leur dise et les députés de l'Est du Canada ne s'en soucient pas. Ils savent qu'elle se trouve quelque part à Winnipeg.

La question est bien simple. Le bill C-244 devrait, selon toute logique, être adopté et avoir force de loi. Il présente peut-être des faiblesses, mais c'est dans l'ensemble un bon projet de loi dont beaucoup profiteront. En prévision de son adoption, le gouvernement a pris certaines mesures qui font, à mon avis, qu'il est, en ce moment, coupable de négligence aux termes de l'ancienne loi. Les propos que le ministre a tenus cet après-midi m'ont laissé entendre que lui-même et son gouvernement ont solennellement promis qu'ils déploieront tous les efforts possibles et raisonnables afin que ce projet de loi soit adopté à l'avantage des agriculteurs qui ont besoin de ces prestations, et qu'à défaut d'y parvenir, il donnerait en fait aux agriculteurs un billet promissoire garantissant qu'ils seraient remboursés en vertu de l'ancienne loi et, qu'en cas d'ajournement de la session avant l'adoption du projet, des intérêts leur